



DEMANDE DE PERMIS TEMPORAIRE

pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place

à déposer auprès de la municipalité du lieu où le débit sera installé, au plus tard 15 jours avant la manifestation

Requérant responsable du débit :

Nom : Prénom :

Profession : Date de naissance :

Adresse complète :

Tél. privé : Tél. prof. : Natel :

Membre de la société organisatrice : NON OUI En qualité de :

Titulaire d'un certificat cantonal d'aptitude pour licence d'établissement ou autorisation simple :

NON OUI : Dès le

Titulaire d'une licence ou d'une autorisation simple :

NON OUI Enseigne : Localité :

Assurance RC couvrant les risques de l'exploitation :

- à produire si la manifestation a lieu hors d'un local permanent aménagé à cet effet.

Société organisatrice :

Buts, activité :

Adresse du siège ou du centre d'activité

Manifestation – Débit :

Genre de la manifestation :

Durée : jour (s) : Le (s) de h. à

Le (s) de h. à

Le (s) de h. à

Description des lieux et installations du débit : (locaux, défense-incendie, inst. sanitaires, etc.) :

Un appareil d'amplification du son sera-t-il utilisé : NON OUI :(voir au verso)

Un appareil à faisceaux laser sera-t-il utilisé : NON OUI Demande déposée auprès du SEVEN le

Genre de BOISSONS DEBITEES : Vin Bière Autres boissons alcooliques

Le requérant soussigné s'engage notamment, en cas de réponse favorable :

- à retirer le permis à la Municipalité contre paiement de son coût, avant la manifestation.
- à exploiter personnellement et en fait le débit en cause et à en assumer l'entière responsabilité.
- à respecter les heures de fermeture du débit telles qu'elles seront fixées par la Municipalité.

....., le.....20 Signature

(voir au verso extraits de la législation en vigueur)